
Adresse de la commune du Havre-Marat, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune du Havre-Marat, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 629;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14761_t1_0629_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

24

La société populaire de Podensac, département du Bec-d'Ambès, fait éclater sa joie de ce que le peuple polonais, à l'exemple des Français, marche d'un pas rapide à la liberté; elle admire la justice nationale qui d'une main frappe les conspirateurs et les traîtres, et de l'autre élève des mausolées aux *Haxo*, aux *Moulins*, aux *Dagobert* mourant pour la patrie; elle annonce qu'une souscription est ouverte dans son sein pour l'armement du vaisseau le *Bec-d'Ambès*; qu'elle a déposé précédemment au chef-lieu de district, pour les défenseurs de la patrie, 92 paires de souliers, 92 chemises, 6 draps, 18 mouchoirs, 1 sac de charpie, 2 couvertures de laine.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

Cette société expose qu'il y a peut-être danger à donner aux vaisseaux les noms des départements, dans la crainte de départementaliser les forces nationales. Renvoyé au comité de salut public (2).

25

Le conseil-général de la commune du Havre-Marat (3) écrit qu'il a appris, avec une profonde indignation, le nouvel attentat dirigé contre la représentation nationale. « Oui, nous le savons, disent-ils, les Anglais disent ouvertement qu'il leur seroit plus utile de faire égorger les membres du comité de salut public, que de conquérir des places fortes: les dangers qui vous menacent vous rendent encore plus chers à nos cœurs reconnoissans; parlez, et les citoyens du Havre-Marat, placés entre vous et vos assassins, vous serviront de rempart ».

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Le Havre-Marat*, 13 prair. II] (5).

« Citoyens représentans,

C'est avec une profonde indignation que les citoyens de la commune du Havre-Marat ont appris le nouvel attentat dirigé sur la représentation nationale.

La Convention nationale et le gouvernement anglais ont proclamé un ordre du jour, mais quelle différence! Chez nous c'est la probité et la vertu, en Angleterre c'est le crime et l'assassinat.

En effet, nous avons la preuve que les esclaves anglais disent ouvertement qu'il leur serait plus avantageux de faire égorger les membres du comité de salut public que de conquérir des places fortes, ... les scélérats!

(1) P.V., XXXIX, 303. B⁴ⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t); *J. Sablier*, n° 1381; *Audit. nat.*, n° 638.

(2) *J. Fr.*, n° 629.

(3) Seine Inférieure.

(4) P.V., XXXIX, 303. *M.U.*, XL, 422 et XLI, 9; *J. Fr.*, n° 629; *Audit. nat.*, n° 632 (*sic pour* 633).

(5) C 305, pl. 1141, p. 5.

Les dangers qui vous menacent, représentans du peuple, vous rendent encore plus chers à nos cœurs reconnoissans; parlez et les citoyens du Havre-Marat placés entre vous et vos assassins vous serviront de rempart ».

BAYLE (*maire*), LEMESLE fils, BELOT, LIARD, NEVEAU.

26

Les citoyens de St-Léger-en-Yveline (1) invitent la Convention nationale à rester à son poste, jusqu'à ce que les tyrans aient reconnu l'indépendance de la République française; annoncent qu'ils ont changé le nom de Saint-Léger en celui de Marat-des-Bois.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (2).

[*Marat-des-Bois*, s.d.] (3).

« Braves montagnards, le procès-verbal rédigé chez nous par un commissaire de votre collègue Couturier, vous prouvera que nous vous avons envoyé tous nos métaux pour écraser les ennemis communs de la patrie; nos frères, nos enfans sont tous sous les armes; nous sommes ensevelis dans les bois, nous ne connoissons point ici de muscadins; rustres, sauvages, notre serpe et notre cognée sont nos attributs; et c'est avec ces armes terribles que nous attendons les esclaves des despotes. Nous ne quitterons notre poste que quand les tyrans nous auront reconnus indépendans; restez au vôtre jusqu'à la paix.

Tonne, montagne sacrée, que la foudre parte avec l'éclair; frappe, n'épargne rien et terrasse tout ce qui peut nuire à la liberté des Français. La loi pour maître; la République une et indivisible ou la mort. *Vive la Montagne! vivent les Sans-culottes!* ».

27

La commune et la société populaire d'Arbois (4) félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal qui reconnoit l'Etre-Suprême; elles annoncent qu'outre les dons faits précédemment, elles ont remis, sur l'invitation des représentans du peuple Baudot et Lacoste, 495 chemises, 288 paires de bas, 395 paires de guêtres et 95 pantalons pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable et insertion au bulletin (5).

(1) Seine-et-Oise.

(2) P.V., XXXIX, 304; *J. Paris*, n° 540; *M.U.*, XLI, 92.

(3) B⁴ⁿ, 4 mess.; *C. Eg.*, n° 674.

(4) Jura.

(5) P.V., XXXIX, 304. B⁴ⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t) et 4 mess. (1^{er} suppl^t).